

# Memo du déjeuner conversation du 3 août 2016

Thème : **Attentats, Etat d'urgence, sécurité des personnes, ...**

"Un peuple prêt à sacrifier un peu de liberté pour un peu de sécurité ne mérite ni l'un ni l'autre et finit par perdre les deux" (Benjamin Franklin).

## **Attentats :**

Quelques définitions :

L'attentat est une entreprise criminelle perpétrée contre une personne ou contre une communauté, et particulièrement dans un contexte politique.

Dans le cadre d'une communauté : « Quelle paix peut exister entre l'opresseur et l'opprimé? Quelle concorde peut régner où la liberté des suffrages n'est pas même respectée? Toute manière de la violer est un attentat *contre la nation*. » Robespierre, *Discours*, Sur la guerre.

- Attentat contre soi-même. Tentative de suicide.

- Tentative criminelle contre un objet, une propriété, un bien matériel : « Les pauvres, quittant leurs villages, s'entassaient dans les villes ou, vagabondant, s'atroupaient, couraient le pays, envahissaient les fermes, même de nuit, et s'imposaient par la crainte de l'incendie et d'attentats contre le bétail, les arbres, la moisson surtout qu'ils pouvaient couper en vert, enfin par la menace du pillage. » G. Lefebvre, *La Révolution*.

L'attentat est un acte qui heurte des droits, des principes, inscrits dans la loi.

## **Attentats meurtriers**

Une liste impressionnante des attentats meurtriers en Europe depuis 1995 (mais non exhaustive).

**26 juillet 2016** - France : Saint-Étienne-du-Rouvray. Prêtre de 86 ans tué. Attentat revendiqué par l'E.I.

**24 juillet 2016** - Allemagne : explosion à Ansbach, 12 blessés dont 3 graves. Attentat revendiqué par l'E.I.

**22 juillet 2016** - Allemagne : Une fusillade dans un centre commercial de Munich fait 9 morts et 27 blessés

**14 juillet 2016** - France : Attentat à Nice, 84 morts et 303 blessés. L'attaque est revendiquée par l'E.I.

**13 juin 2016** - France : Un commandant de police et sa compagne sont tués à Magnanville, Yvelines. Daech revendique l'action.

**13 novembre 2015** - France : Des fusillades et attentats-suicides à Paris et à Saint-Denis font 130 morts et plus de 400 blessés. Attentats revendiqués par l'E.I.

**26 juin 2015** - France : Attentat de Saint-Quentin-Fallavier, 1 mort, 2 blessés.

**19 avril 2015** - France : Attentat évité à Villejuif, grâce à Aurélie Châtelain, voir Affaire Sid Ahmed Ghlam, 1 mort.

**7 au 9 janvier 2015** - France : Quatre attentats terroristes font 17 morts et 21 blessés dont 3 policiers ; les 3 terroristes ont été abattus. Les terroristes se sont revendiqués de AQPA et de l'État islamique

**24 mai 2014** - BELGIQUE : Un homme ouvre le feu dans le hall d'entrée du Musée juif de Bruxelles, faisant quatre morts.

**22 mai 2013** - GRANDE-BRETAGNE : Un soldat, Lee Rigby, 25 ans, est tué à l'arme blanche par deux hommes aux cris d'«Allah Akbar».

**11 au 19 mars 2012** - FRANCE : Les 11 et 15 mars, Mohamed Merah, 23 ans, tue trois militaires par balle à Toulouse et Montauban, puis, le 19 mars, trois enfants et un enseignant dans le collège juif Ozar Hatorah de Toulouse.

**18 juillet 2012** - BULGARIE : Cinq touristes israéliens sont tués à l'aéroport de Bourgas (est), dans l'explosion d'une bombe placée dans leur bus. Le chauffeur, et l'auteur de l'attentat sont également tués dans cet attentat. Israël accuse le mouvement chiite libanais Hezbollah.

**22 juillet 2011** - NORVÈGE : Anders Behring Breivik, fait exploser une bombe près du siège du gouvernement à Oslo, faisant huit victimes, puis ouvre le feu contre un camp d'été des Jeunes travaillistes sur l'île d'Utøya, tuant 69 personnes.

**7 juillet 2005** - GRANDE-BRETAGNE : Quatre attentats-suicides coordonnés à l'heure de pointe dans trois rames de métro et un bus londoniens font 56 morts et 700 blessés. Ils sont revendiqués par un groupe se réclamant d'Al-Qaïda.

**11 mars 2004** - ESPAGNE : Une dizaine de bombes explosent vers 7 h 40 à Madrid et dans sa banlieue à bord de quatre trains, faisant 191 morts et près de 2000 blessés. Cet attentat, revendiqué au nom d'Al-Qaïda par une cellule islamiste radicale, est le plus meurtrier en Europe occidentale depuis celui de Lockerbie (Écossais) en 1988, commis contre un avion de ligne, qui avait fait 270 morts.

**11 octobre 2002** - FINLANDE : Un attentat à la bombe dans un centre commercial de Vantaa, près de Helsinki, fait six morts outre le porteur de la bombe, et plus de 80 blessés.

**15 août 1998** - Le Royaume-Uni : est touché par le pire carnage en trente ans de conflit en Irlande du Nord : un attentat à la voiture piégée à Omagh (centre de la province d'Ulster) fait 29 morts et 220 blessés. L'attentat est revendiqué par un groupuscule dissident de l'Armée républicaine irlandaise (IRA).

**25 juillet 1995** - FRANCE : Attentat à la station Saint-Michel, 8 décès et 117 blessés. Entre juillet et octobre 1995, la France est touchée par 8 attentats qui feront 10 morts et une centaine de blessés. Ceux-ci furent attribués au Groupe islamique armé (GIA).

> Liste plus longue dans les « sources » en pied de document.

### **Etat d'urgence :**

Instauré par la loi du 3 avril 1955 : « ***L'état d'urgence peut être déclaré sur tout ou partie du territoire métropolitain ou des départements d'outre-mer, soit en cas de péril imminent résultant d'atteintes graves à l'ordre public, soit en cas d'événements présentant, par leur nature et leur gravité, le caractère de calamité publique.*** »

L'état d'urgence est déclaré par décret en conseil des ministres et ne peut être prolongé au-delà de douze jours que par la Loi.

La déclaration de l'état d'urgence donne pouvoir aux préfets de département :

- d'**interdire la circulation des personnes** ou des véhicules dans les lieux et aux heures fixés par arrêté ;
- d'instituer, par arrêté, **des zones de protection** ou de sécurité où le séjour des personnes est réglementé ;
- d'**interdire le séjour** dans tout ou partie du département à toute personne cherchant à entraver, de quelque manière que ce soit, l'action des pouvoirs publics.

Le ministre de l'intérieur, pour l'ensemble du territoire, et le préfet, dans le département, peuvent :

- ordonner la **fermeture provisoire des salles de spectacles**, débits de boissons et lieux de réunion de toute nature ;
- **interdire à titre général ou particulier les réunions** de nature à provoquer ou à entretenir le désordre.

Le décret déclarant ou la loi prorogeant l'état d'urgence peuvent :

- conférer aux autorités administratives le pouvoir d'ordonner **des perquisitions à domicile de jour et de nuit** ;
- habiliter les mêmes autorités à **prendre toutes mesures pour assurer le contrôle de la presse et des publications** de toute nature ainsi que celui des émissions radiophoniques, des projections cinématographiques et des représentations théâtrales ;
- donner le droit à la **juridiction militaire, les tribunaux militaires, à se saisir des crimes qui relèvent normalement de la cour d'assises** de ce département.

La loi prorogeant l'application de la loi du 3 avril 1955 relative à l'état d'urgence a été publiée au Journal officiel du vendredi 22 juillet 2016. Cette loi prévoit notamment de prolonger de 6 mois l'état d'urgence (jusqu'à fin janvier 2017).

Ce régime d'exception est en vigueur depuis les attentats du 13 novembre 2015 en région parisienne. Il facilite notamment les perquisitions et les assignations à résidence. C'est la première fois depuis la guerre d'Algérie, où il avait prévalu près de huit mois, qu'il dure si longtemps en France.

L'état d'urgence dans son application stricte à long terme semble une menace pour les libertés individuelles. A l'écart du « cirque politique » chaque français peut s'interroger sur la pertinence de cette panoplie de pouvoirs donnée au Préfets. Et par delà de l'efficacité de cet état d'exception pour nous rendre la paix.

## **Sécurité des personnes :**

**Définition :** Physiquement, la sécurité est l'état d'une situation présentant le minimum de risque.

Psychiquement, la sécurité est l'état d'esprit d'une personne qui se sent tranquille et confiante. Pour l'individu ou un groupe, c'est le sentiment (bien ou mal fondé) d'être à l'abri de tout danger et risque.

Dans notre pays, la sécurité est considérée comme la première des libertés, car elle conditionne l'exercice de toutes les libertés reconnues aux citoyens. La déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789, consacrée par notre Constitution, dispose d'ailleurs que " la sûreté fait partie des droits inaliénables et imprescriptibles de l'homme " (article 1) et que " la garantie des droits de l'homme et du citoyen nécessite une force publique instituée pour l'avantage de tous et non pour l'utilité particulière de ceux auxquels elle est confiée " (article 12).

L'Etat français s'est donc organisé pour répondre aux attentes de ses citoyens en ce domaine, qu'il s'agisse de les protéger contre la délinquance, contre les catastrophes ou contre les différents risques de notre société contemporaine.

Avec la multiplication des attentats (de toute nature) le citoyen est en droit de se poser la question de sa sécurité personnelle. A l'évidence les discours, déclarations et mesures prises n'ont pas changé le cours des choses depuis mars 2012 par exemple et les assassinats perpétrés par M. Merah.

Sources :

**Attentat :** <http://www.cnrtl.fr/definition/attentat>

**Sécurité :** <http://www.cnrtl.fr/definition/securit%C3%A9>

**Liste des attentats meurtriers depuis 1800 :** [https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste\\_d%27attentats\\_meurtriers](https://fr.wikipedia.org/wiki/Liste_d%27attentats_meurtriers)

**Loi du 3 avril 1955 :** <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000000695350>